



PAMIER - Les Pujols

Dossier Technique

Sommaire

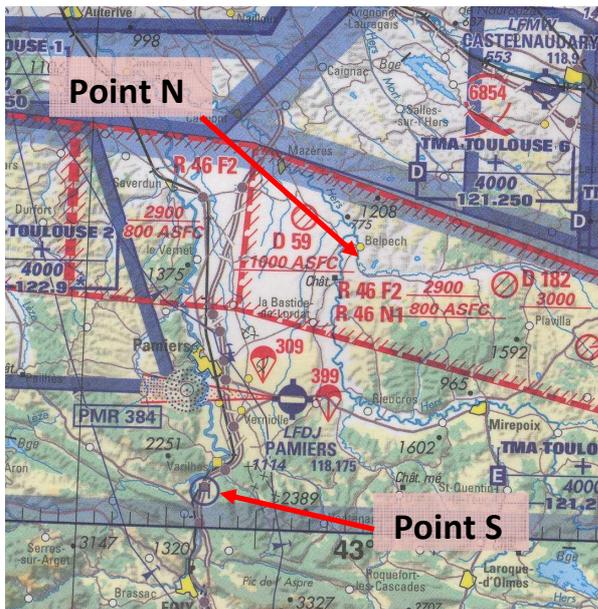
CIRCULATION D'AERODROME	2
➤ DEFINITION DES POINTS DE REPORT VFR	3
POINT NORD	3
POINT SUD	4
➤ REOUVERTURE PISTE EN HERBE	5
➤ CARTE VAC PAMIER - LES PUJOLS MODIFIEE	6
➤ COMMUNICATIONS	7
REGLES GENERALES	7
FREQUENCE AFIS 118,175 MHZ	7
FREQUENCE SOL (129,05 MHZ)	8
POINTS ET DANGERS PARTICULIERS DU SITE	9
➤ LIGNE HTA	9
➤ UTILISATIONS SIMULTANEEES DE LA PLATEFORME	9
CONSIGNES SPECIFIQUES	10
➤ VOL MOTEUR	10
MISE EN ROUTE	10
ESSAIS MOTEUR	10
➤ VOL LIBRE ET PARAMOTEUR	10
VL SUR L'AERODROME DES PUJOLS	11
VL A LA TOUR DU CRIEU	11
COMMUNICATIONS VL	11
ORGANISATION DES VOLS	12
AVITAILLEMENT	12
DIRECTION DES VOLS	13
ANNEXE 1 : NOTAM DE RESTRICTION D'UTILISATION	14
ANNEXE 2 : LISTE DES AERONEFS ENGAGES DANS LES 40^{EME} RENCONTRES DE L'ANEG	15
ANNEXE 3 : UTILISATION DES PLATEFORMES DE ST GIRONS ET GAILLAC	16

CIRCULATION D'AERODROME

La plateforme de Pamiers – les Pujols est un aérodrome non contrôlé où un service d'information de vol et un service d'alerte sont néanmoins assurés au bénéfice de la circulation d'aérodrome. Un personnel qualifié met en œuvre ces services d'information (AFIS : Aerodrome Flight Information Service) sur la fréquence 118,175 MHz dans la limite de ses prérogatives.

A titre d'illustration de celles-ci, la phrase "*Assurez votre séparation...*" devrait être attendue plutôt que "*Autorisé à...*".

Toutefois, pour éviter toute mauvaise interprétation et faciliter et sécuriser nos activités, il vous est recommandé de considérer vos échanges avec ce service comme s'il s'agissait d'un aérodrome contrôlé.



Notre rassemblement devant par ailleurs impliquer un nombre non négligeable d'appareils de tous types, il a été jugé nécessaire d'organiser, voire de réglementer, les vols dans le volume de l'aérodrome de Pamiers – les Pujols. Des points de report utiles aux seules Rencontres ont notamment été convenus avec l'AFIS : leur description est donnée plus loin dans ce même document.

Ces points devront systématiquement être utilisés lors de votre arrivée. Dans le déroulement des Rencontres, des instructions spécifiques vous seront communiquées quant à leur utilisation par la Direction des vols

Compte tenu par ailleurs de la présence de presque une cinquantaine de machines supplémentaires par rapport à la flotte évoluant régulièrement sur la plateforme, il a été jugé nécessaire avec les autorités locales et la DGAC d'émettre un Notam de restriction d'accès et d'utilisation de l'aérodrome (Cf : annexe 1) pour la durée de nos Rencontres. Nous serons donc les seuls, avec les machines basées, à évoluer dans les circuits de l'aérodrome (Cf : annexe 2) .

L'annonce de notre venue ayant provoqué une réaction vive et immédiate des associations locales de défense des riverains, ces dernières ont été rencontrées à l'occasion des réunions préparatoires de ces Rencontres. L'engagement a été pris à cette occasion de donner toutes les consignes nécessaires aux pilotes pour éviter les habitations environnantes.

Il vous est donc instamment demandé, pendant toute la durée des Rencontres, la plus grande attention sur ce point. Lors des arrivées et départs ou en circuit d'aérodrome, évitez dans toute la mesure du possible le survol en basse altitude des habitations riveraines et, dès que vous le pouvez, réduisez le régime de votre moteur.

Il est enfin indispensable de se conformer strictement à la réglementation en vigueur et au canevas d'activité défini en page 10. L'exploitant et la Direction des vols se réservent le droit de le suspendre à tout moment

➤ Définition des points de report VFR

Point Nord



Coordonnées géographiques : 43° 11.635' N / 1° 44.980' E



Description du point :

- Sud de la commune de BELPECH
- Silos à grains

Attention : ce point se trouve dans les zones R46 F2 et R46 N1 du réseau RTBA (Réseau Très Basse Altitude) de l'Armée de l'Air. Ces zones allant du sol à 2900 ft, **l'altitude minimale sur ce point sera de 3300 ft QNH (ou AMSL)**, y compris en WE où les zones ne sont pas actives.

Point Sud



Coordonnées géographiques : 43° 1.596' N / 1° 37.170' E



Eviter la verticale de ce point et préférer suivre l'autoroute à l'Ouest afin de s'écarter de la zone de tir de St Félix de Rieutord

Description du point :

- Est de la commune de GARRIGOU
- Hôpital : 4 bâtiments de forme ovale
- Altitude mini : 3000 ft QNH
- **Rappel : altitude de survol de la ville de Pamiers 3300 ft AGL, soit 4200 ft au QNH.**

ATTENTION :



Information récente communiquée par les Services de la Défense :

Existence d'un champ de tir implanté au SW de la commune de St Félix de Rieutord (voir polygone sur extrait carte IGN ci-contre).

L'activation possible de cette zone durant les Rencontres sera signalée au briefing quotidien.
Dans ce cas, le survol de cette zone sera interdit.

➤ Réouverture piste en herbe

La plateforme de Pamiers – Les Pujols ne dispose en temps normal que d'une piste en dur de 1300 m de long. Une bande de 75 m est neutralisée de part et d'autre de son axe pour maintenir une distance de sécurité par rapport aux infrastructures.

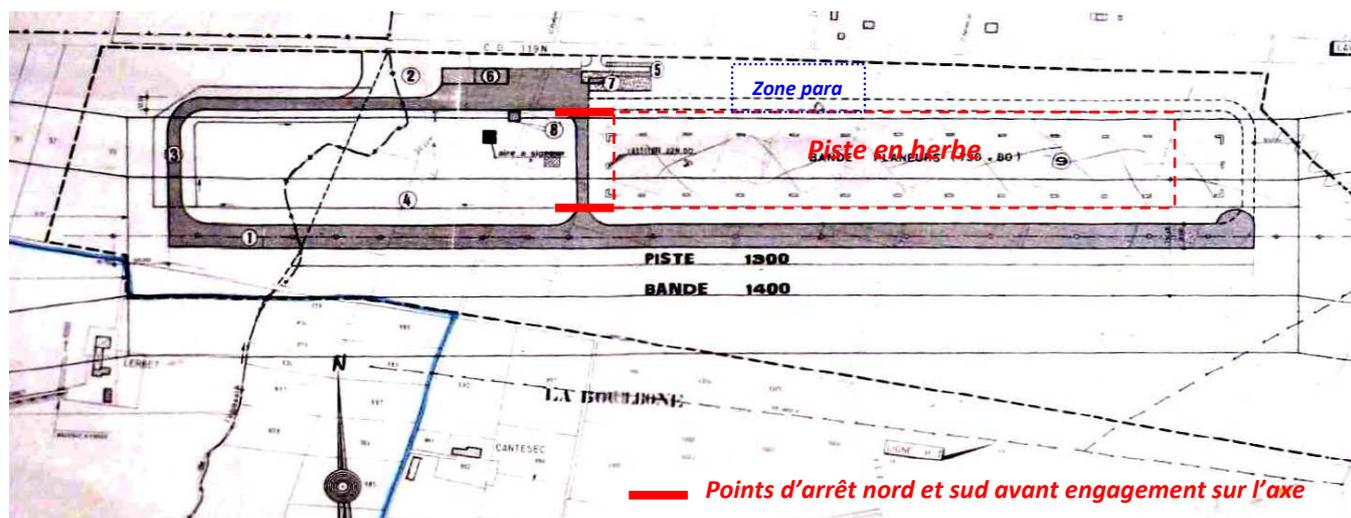
Du fait de la multiplicité des activités pouvant être menées simultanément et pour limiter la gêne aux utilisateurs habituels de la plateforme, il a été proposé et accepté par la DGAC de rouvrir provisoirement une ancienne piste en herbe de 780 x 80 m parallèle à la piste principale et située entre celle-ci et les installations aéroportuaires au nord.

Un taxiway de 20 m de large sera matérialisé dans l'emprise des 80 m (partie nord entre piste en herbe et installations) ainsi rétablis et un balisage provisoire sera mis en place (cônes jaunes et blancs).

L'utilisation de ces axes sera principalement réservée :

- aux départs et arrivées planeurs,
- aux treuillées Vol libre,
- à une cible para située entre la piste en herbe et la clôture nord.

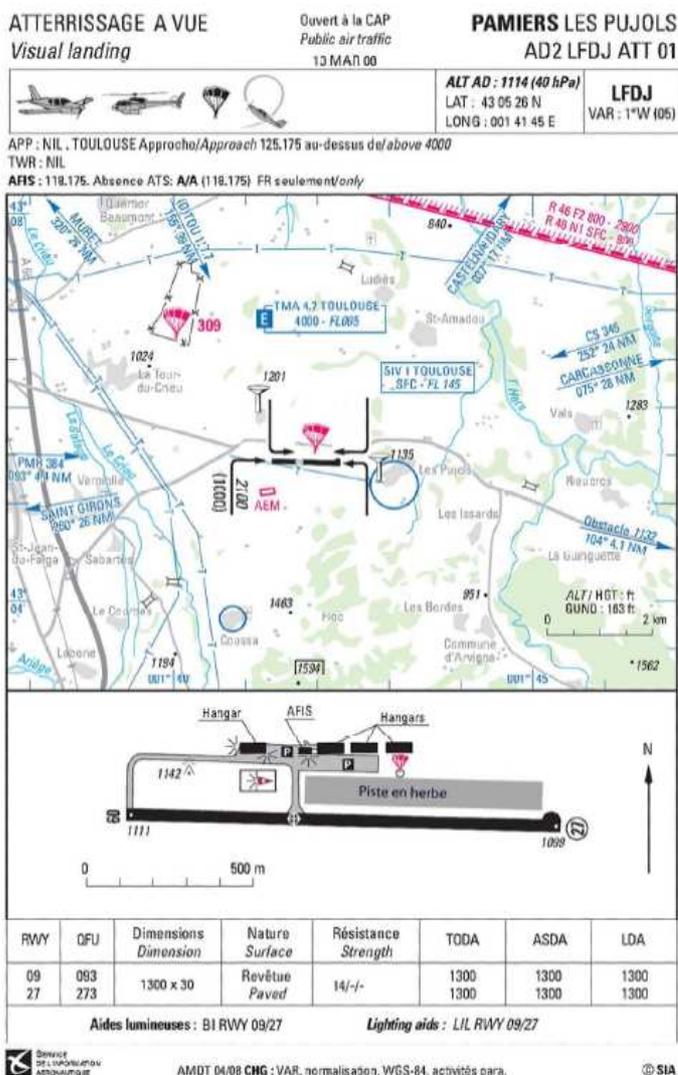
Ces activités devront laisser entièrement libre et à tout moment le taxiway central.



Les utilisateurs de la piste principale devront respecter les points d'arrêt signalés Nord et Sud sur le croquis ci-dessus et matérialisés sur place avant de s'engager sur l'axe de la piste en herbe.

- **Au départ, le point d'arrêt Nord remplace le point d'arrêt habituel pour la durée des Rencontres : à ce titre il ne sera franchi qu'après confirmation par l'AFIS de l'absence de mouvement sur la piste en herbe.**
- **A l'arrivée, la libération de la piste principale après atterrissage et le franchissement du point Sud respectera la même consigne.**

➤ Carte VAC Pamiers – les Pujols modifiée



La carte VAC ainsi modifiée pour les besoins des Rencontres apparaît ci-contre. En plus de la réouverture temporaire de la piste en herbe, la création d'un tour de piste spécifique lui est associé. Il résulte de ceci que :

- Le tour de piste traditionnel est maintenu pour les utilisateurs de la piste en dur (avions, ULM 3 axes),
- Le tour de piste Nord créé temporairement pour la circonstance est réservé aux utilisateurs de la piste en herbe (planeurs et ULM pendulaires notamment)
- Parmi ceux-ci, les appareils les plus lents pourront effectuer un tour de piste plus court à une altitude de 1800 ft au QNH.

Nota : Ce document n'est pas la Carte VAC officielle. Cette dernière a été modifiée ci-dessus pour faire apparaître les dispositions provisoires adoptées pour la circonstance. La consultation de la carte telle qu'elle apparaît dans le SIA reste recommandée.

➤ **Communications**

Deux fréquences seront utilisées dans le courant des Rencontres ; la fréquence officielle du système d'information AFIS (118,175 MHz) et une fréquence sol (129,05 MHz). L'utilisation de ces deux fréquences est décrite ci-après.

Règles générales

La fréquence officielle, animée par les AFIS de la plateforme, est utilisée pour :

- Tous les aéronefs en vol dans le volume de l'aérodrome, (arrivées et départs, remorqués et treuillages,...)
Pour les arrivées et départs, les contacts sont pris à l'approche des points d'entrée-sortie définis au paragraphe précédent
- Tous les aéronefs en mouvement sur les taxiways en dur de la plateforme

La fréquence sol est utilisée pour toutes les autres communications (mouvements piste en herbe provisoirement ré-ouverte pour les rencontres, logistique de toutes les activités, avitaillement, ..)

Fréquence AFIS 118,175 MHz

Accès sur la fréquence

Les accès impératifs sur la fréquence AFIS sont les suivants en fonction des activités :

Activité	Phase	Action
Vol moteur (Avions – ULM)	En vol : <ul style="list-style-type: none">• Arrivée – départ• Circuit aérodrome Au sol :	Contact aux points définis Procédures habituelles Contact avant tout mouvement
Vol à voile	Décollage : Atterrissage :	Contact par pilote remorqueur Contact par pilote planeur
Parapente (Starter)	Treuillées :	Contact par starter avant treuillée Annonce par starter fin de treuillée
Parachute	Avion largueur :	Procédures habituelles pilote largueur

Compte tenu du nombre potentiel d'utilisateurs de cette fréquence (notamment lors des départs et retour des rallyes avion et ULM), il est demandé dans le déroulement normal des activités la plus grande sobriété dans le nombre et le contenu des messages. Même si cette fréquence est publique et sans affectation définie, elle sera veillée en permanence par l'AFIS et devra, au moins à ce titre, être utilisée sans excès et avec rigueur.

Utilisateurs exclusifs fréquence AFIS:

Activité	Utilisateurs
Organisation générale	Direction des vols
Vol moteur (Avions – ULM)	Pilotes
Vol à voile	Pilotes remorqueurs Pilotes planeurs
Parapente	Starter
Parachute	Pilotes largueurs

Fréquence sol (129,05 MHz)

Accès sur la fréquence

Aucun accès sur cette fréquence depuis les aéronefs en vol sauf nécessité impérative.

Les accès normaux sur la fréquence sol sont les suivants en fonction des activités :

Activité	Phase	Action
Vol moteur (Avions – ULM)	Départs rallyes Vols initiation	Gestion des départs avant transfert fréquence AFIS Avitaillement (préférer contacts directs)
Vol à voile	Vols initiation	Gestion des départs avant transfert fréquence AFIS (préférer contacts directs)
Vol libre Paramoteurs (Starter VL)	Vols initiation	Contact starter – accueil (Sauf activité reportée à la Tour du Crieu)

L'activité parachute, dont la gestion des vols sera faite depuis les installations Para, ne nécessitera pas a priori le recours à cette fréquence et suivra les procédures habituelles en usage sur la plateforme (contacts avec l'AFIS).

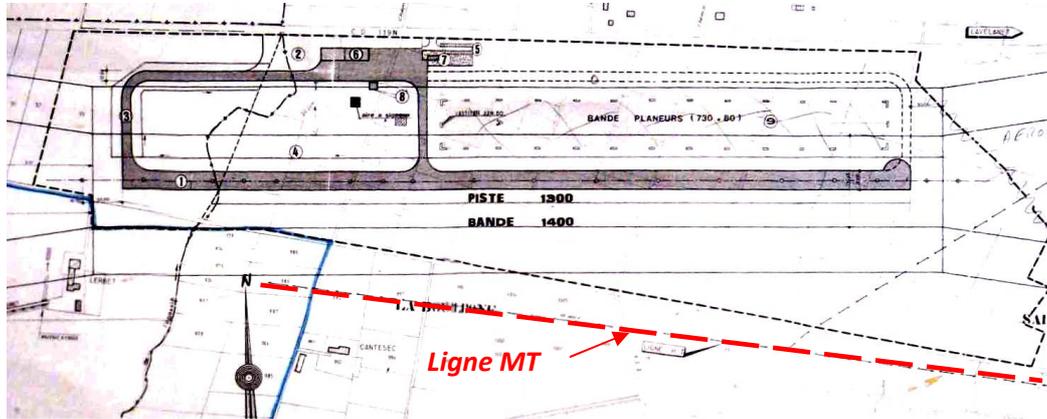
Utilisateurs exclusifs fréquence sol

Activité	Utilisateurs
Organisation générale	Direction des vols Soutiers Accueil Vols initiation
Vol moteur (Avions – ULM)	Starter Vol moteur En cas de nécessité impérative, les pilotes au sol.
Vol à voile	Starter Vol à voile En cas de nécessité impérative, les pilotes
Vol libre - Paramoteurs	Starter vol libre

POINTS ET DANGERS PARTICULIERS DU SITE

➤ **Ligne HTA**

Activité parapente : présence d'une ligne HTA à environ 200 m au sud de la piste en dur (au point le plus près).



➤ **Utilisations simultanées de la plateforme**

Les activités différentes pouvant être menées dans le cadre des Rencontres devront l'être dans le respect de quelques contraintes dont les principales sont décrites ci-après.

- Comme signalé plus avant, les dispositifs de treuillage utilisés pour le VI Vol libre seront installés sur la piste en herbe. Pour éviter les inconvénients liés à la proximité de la piste principale, des créneaux horaires différents seront réservés pour les VI avions, ULM et planeurs. Une répartition des créneaux horaires réservés à chacune des activités est proposée plus loin dans ce document.
- Les VI avions, ULM et planeurs pouvant être effectués simultanément, l'attention des utilisateurs de la piste principale est attirée sur l'utilisation du taxiway central reliant cette dernière aux zones de parking situées au pied de la tour et coupant l'axe de la piste en herbe. Les utilisateurs de la piste principale respecteront les deux points d'arrêt disposés et matérialisés sur le taxiway central avant de s'engager (Voir paragraphe « Réouverture piste en herbe » plus haut).
- Pour ce qui concerne la piste principale, le seuil 27 n'est pas accessible par un taxiway : tout départ sur ce QFU impose de remonter la piste depuis le taxiway central.

CONSIGNES SPECIFIQUES

➤ *Vol moteur*

Mise en route

Sur indication donnée à tout moment par la Direction des vols, un contact avec l'AFIS pourrait devoir être demandé préalablement à la mise en route des moteurs.

Essais moteur

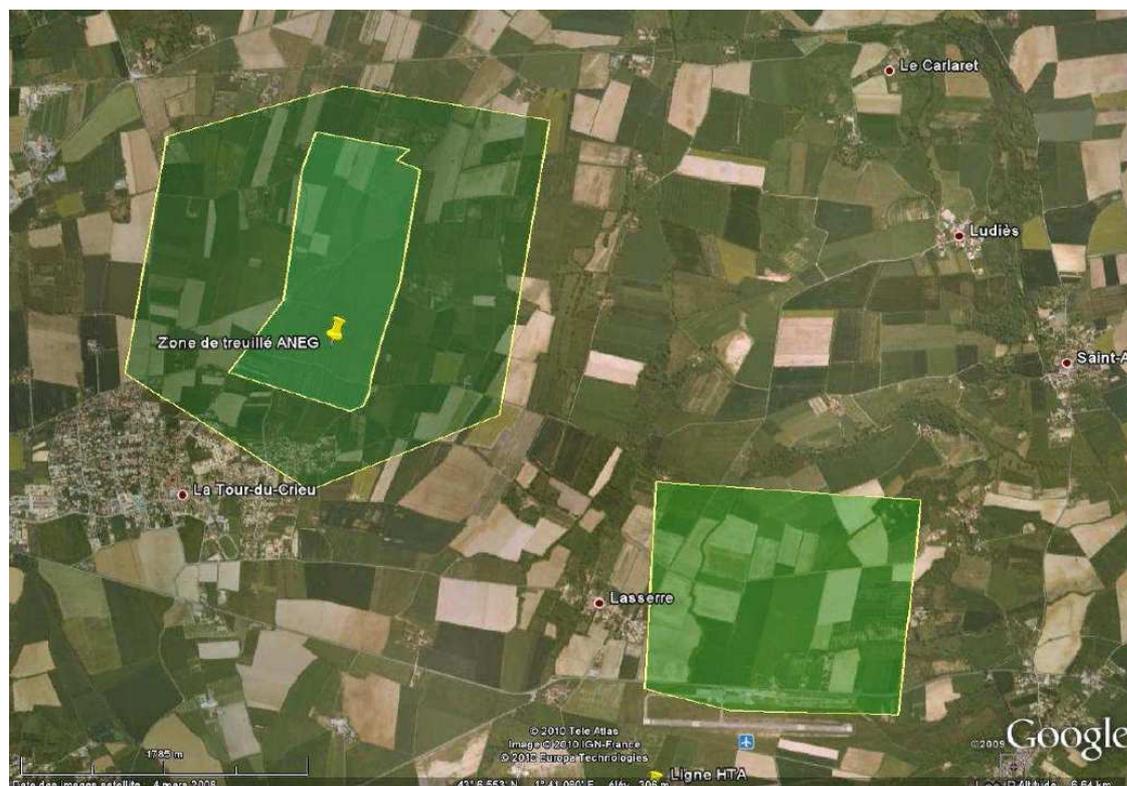
Rappel : les essais moteur doivent impérativement être faits au point d'arrêt en service, voire avant d'accéder à celui-ci sur indication de la Direction des vols ou de l'AFIS. **En aucun cas ces essais ne doivent être effectués sur la raquette au seuil 27 de la piste principale.**

➤ *Vol libre et paramoteur*

D'un point de vue général, les règles d'évolution du Vol Libre et des paramoteurs sont celles du Vol à vue et notamment :

- 150m/sol minimum hors habitations, (Les paramoteurs éviteront dans toute la mesure du possible le survol des zones habitées et resteront vigilants du fait de la présence de lignes électriques en bordure de route)
- 300m/sol minimum au-dessus de groupes de plus de 2 personnes au sol.

Deux zones d'évolutions spécifiques ont été identifiées et réservées pour ces activités : l'une à proximité immédiate de l'aérodrome de Pamiers, la seconde à la Tour du Crieu. Ces deux emplacements apparaissent sur le document ci-dessous :



VL sur l'aérodrome des Pujols

Une zone d'évolution pour le vol libre et le circuit de sortie de l'aérodrome pour les paramoteurs sont proposés dans le secteur nord de l'aérodrome afin d'éviter d'interférer avec l'axe de la piste en dur.

A noter que ces choix interagissent avec ce qui est déjà prévu dans la carte VAC modifiée:

- Le circuit des paramoteurs est celui associé à la piste en herbe, donc indiqué au nord des installations sur la carte VAC modifiée précédemment citée.
- Conformément aux indications de cette dernière, la zone d'évolution Vol Libre des Pujols est dans la zone de la branche vent arrière des utilisateurs de la piste en herbe.

VL à la Tour du Crieu

Rappel : l'activité Parapente sur le terrain militaire de la Tour du Crieu reste une solution de repli au cas où l'aérologie ne permettrait pas de faire des treuillées sur l'aérodrome des Pujols le matin et au cas où l'aérologie en montagne ne serait pas propice au Vol Libre l'après-midi.

Dans cette éventualité, les activités de vol libre seraient donc ramenées sur cette plateforme et signalées à la Direction des vols et à l'AFIS.

Les vols d'initiation (VI) effectués par les paramoteurs utiliseront en revanche ce terrain tous les après-midi. Leur zone d'évolution correspond à la zone de parachutage (309) de la carte VAC : leur rayon d'action plus étendu leur permettra toutefois de sortir de cette zone en respectant les règles VFR et les consignes rappelées plus avant.

Communications VL

Lorsque leur activité se déroulera sur la plateforme des Pujols et les parapentistes et paramotoristes utilisant des fréquences spécifiques, une personne de l'activité Vol Libre (connue comme "starter vol libre") assurera les contacts avec l'AFIS et le sol conformément à ce qui est stipulé dans le paragraphe "Communications" plus avant dans ce document.

ORGANISATION DES VOLS

Horaire	Samedi						Dimanche						Lundi						Mardi						Mercredi											
	VL	Vel moteur	UIM	Para	VV	Aéro	VL	Vel moteur	UIM	Para	VV	Aéro	VL	Vel moteur	UIM	Para	VV	Aéro	VL	Vel moteur	UIM	Para	VV	Aéro	VL	Vel moteur	UIM	Para	VV	Aéro						
09:00	VI - Pise en herbe																																			
10:00							Vois initiation																													
11:00																																				
12:00	Vois initiation						Vois initiation						VI - Pise en herbe						VI - Pise en herbe						VI - Pise en herbe											
13:00	Vois initiation						Vois initiation																													
14:00	VI						Papiers - Papiers						Gallac						St Giron																	
15:00	VI						Raflyes						Raflyes						Raflyes																	
16:00	Colloque						Site extérieur						Site extérieur						Site extérieur																	
17:00													VI - Pise en herbe						VI - Pise en herbe						VI - Pise en herbe											
18:00													Vois initiation						Vois initiation						Vois initiation						Vois initiation					
19:00													Vois initiation						Vois initiation						Vois initiation						Vois initiation					
20:00							Plateforme Aéromodélisme																													

AFIS : Pause méridienne

La réalisation de ces activités impliquant l'accès aux installations pour des personnes non initiées, des précautions particulières devront être prises. Cet accès se fera par deux portillons : l'un au pied de la tour, l'autre attendant aux installations du Para-club. **Aucun invité, bénéficiaire d'un VI dans l'une quelconque des activités et à quelque titre que ce soit, ne devra franchir ces points d'accès sans être accompagné d'une personne habilitée à le faire.**

AVITAILLEMENT

Une station TOTAL équipe le site : les équipages munis d'une carte de ce fournisseur sont donc autonomes.

Pour les autres, la Commission Vol Moteur prévoit la mise en place d'une équipe de soutiers : se présenter donc à la pompe et la contacter sur la fréquence sol si nécessaire.

Le règlement de la transaction par chèque est immédiat auprès du soutier ayant délivré le carburant.

De façon à faciliter la gestion des activités lors des Rencontres et éviter l'encombrement des postes au moments des départs, il vous est recommandé de refaire les pleins dès votre arrivée.

DIRECTION DES VOLS

Comme lors des Rencontres précédentes, une équipe chargée de la Direction des vols a été créée. Ses attributions et prérogatives sont les suivantes :

- Elle s'engage à ce que l'ensemble des participants et des basés prennent bien connaissance du contenu de ce dossier technique avant les rencontres.
- Elle coordonne en temps réel toutes les activités techniques sur la plateforme et en vérifie la bonne exécution,
- Elle s'assure que toutes les dispositions nécessaires sont mises en œuvre pour garantir la sécurité des mouvements sur la plateforme en général et en particulier celle des vols,
- A ce titre, elle est habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires pour s'affranchir de situations potentiellement dangereuses (pouvant aller jusqu'à l'interdiction de vol dans le cadre des Rencontres pour les équipages incriminés),
- Elle assure la coordination avec les Services de l'AFIS dont elle est l'unique correspondant en dehors des services d'information des vols qu'ils assurent.

ANNEXE 1 :

NOTAM de restriction d'utilisation

Création d'une ZRT de 2NM centrée sur ARP LFDJ de SFC à 2600ft AMSL du 21/08 à 07h00 au 25/08 à 17h00. Contact radio obligatoire sur fréquence AFIS 118.175. Aérodrome réservé aux aéronefs basés et à ceux ayant reçu une autorisation de l'exploitant (contact M. Nicolas Barré au 06.31.35.24.76).

ANNEXE 2 :

Liste des aéronefs engagés dans les 40^{ème} Rencontres de l'ANEG

Avion		ULM 3 axes		Planeur		ULM Pendulaire	
Type	Immatr.	Type	Immatr.	Type	Immatr.	Type	Immatr.
Mooney M20B	F-AZMH	Skyranger	30NA	Duo Diskus	D-0341	COMBO 582-15/43	F-JHCX
WASSMER type WA41 "Baladou"	F-BFAR	A22	31RD	Motoplaneur SF 28	F-CEYN		
Rallye	F-BNXM	Tetras	33ACS	JANUS B	F-CFAU		
DR400	F-BVMH	Storch	45ACG	Twin ASTIR	F-CFBT		
DR 400	F-BVMP	Storch	62ALB	Motoplaneur SF25	F-CHCB		
DR 400	F-BXRP	Zenith	F-PYJK	Duo Diskus	F-CHTA		
C172	F-BXZO			Duo Diskus	F-CHTQ		
DR 480	F-GBVN			JANUS C	F-CNEG		
DR 480	F-GCUB						
PA 28	F-GJOM						
PA 28	F-GFLC						
PA 28	F-GGVZ						
PA 28	F-GJOM						
PA 28	F-GLEM						
ROBIN R3000	F-GLKH						
DR 400	F-GLVX						
DR 400	F-GMXY						
PA 28	F-GNBD						
C172	F-GNER						
DR 400	F-GSBZ						
DR 400	F-GXOL						
DR 480	F-GYKM						
SR 20	F-GZML						
C 172	F-HCAS						
Mooney N20	N341PM						
DR 400	F-GOVQ						

ANNEXE 3 :

Utilisation des plateformes de St Girons et Gaillac

Généralités

Les rallyes prévoyant des étapes sur les deux plateformes citées, les recommandations suivantes sont faites pour leur utilisation :

- Se reporter à la carte VAC pour les procédures locales et les fréquences à utiliser pour les contacts lors des arrivées et départs.
- Dès votre atterrissage, des membres de la Commission Vol moteur vous y accueilleront pour vous faciliter cette étape. Ils se chargeront notamment de vous indiquer ou de vous rappeler les dispositions prévues pour le parcage des avions et ULM.
- Si une fréquence sol devait ou pouvait être utilisée, elle vous sera indiquée lors du briefing du matin. Dans le cas contraire, limiter les interventions sur la fréquence plateforme au strict nécessaire (procédures approches et départs à privilégier).
- En fonction des demandes de VI exprimées pour chaque plateforme, les avions ANEG devant les réaliser seront identifiés au briefing du jour.
- Ils devraient normalement être les seuls utilisateurs de la zone 2 sur Gaillac et de la zone 1 sur St Girons. Des exceptions pourront être faites en fonction des circonstances et en accord avec les membres de la Commission vol moteur sur place.

Plateforme de GAILLAC

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
08 MAY 08

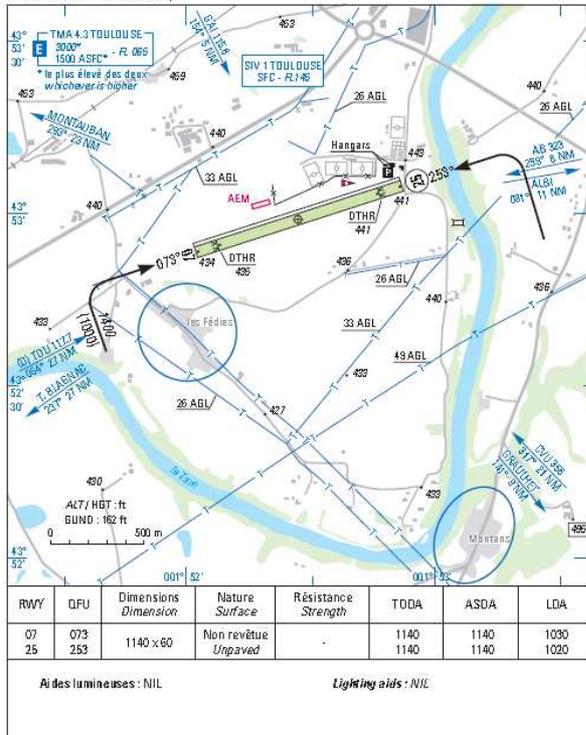
GAILLAC L'ISLE SUR TARN
AD2 LFDG ATT 01



ALT AD : 441 (16 Mps)
LAT : 43 52 59 N
LONG : 001 52 27 E

LFDG
VAR : 1°W (05)

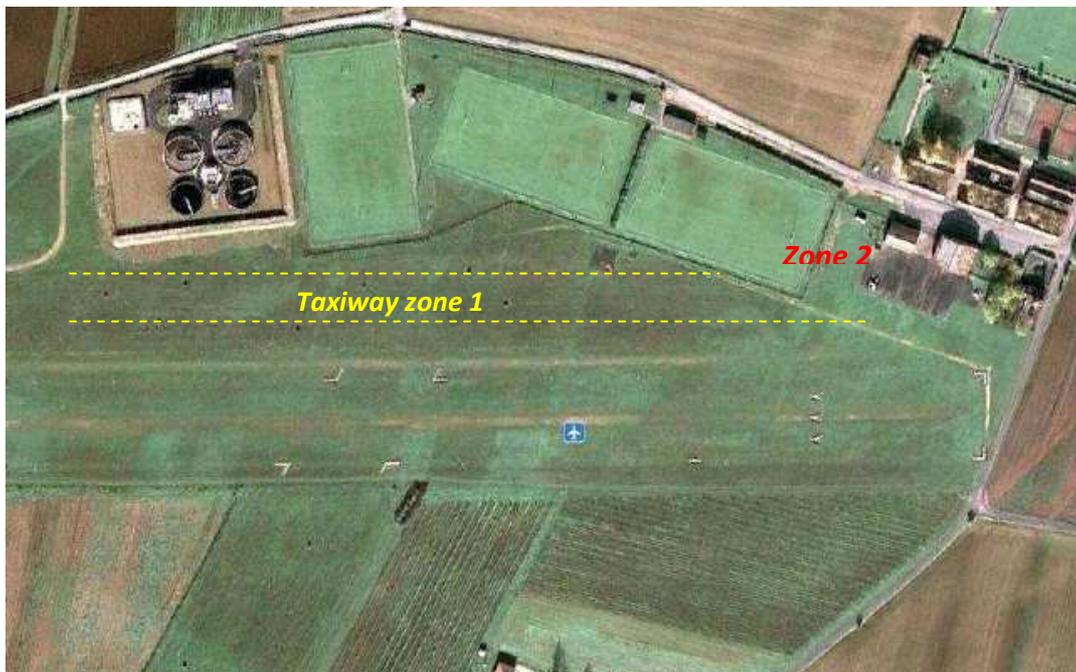
APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 119.950 FR seulement/only



Sur cette plateforme, le parcage principal des avions est prévu sur le taxiway parallèle et au nord de la piste en herbe (Zone indiquée 1 sur photo ci-dessous).

Quelques places seront également disponible en zone 2 : ces dernières seront essentiellement réservées aux avions ANEG devant éventuellement effectuer des VI.

AM DT 06/08 CHG : Normalisation, VAR, WGS-84, espaces, distances déclarées. © SIA



Plateforme de St GIRONS

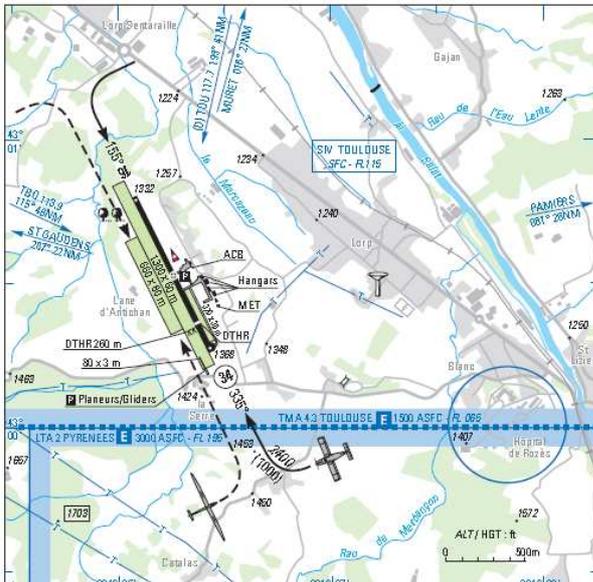
ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

Duvert à la CAP
Public air traffic
12 MAY 05

SAINT GIRONS ANTICHAN
AD2 LFCG ATT 01

	CABLE	ALT AD : 1368 (49 hPa)	LFCG
		LAT : 43°03'32" N	Non WGS-84
		LONG : 001°06'16" E	VAR : 1°W (05)

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 118,25



RWY	DFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
16 34	155 335	1100 x 30	Revêtement Pavé	MTDWT	1100 1100	1100 1100	1100 905

Aides lumineuses : NIL Lighting aids : NIL

AMDT 05/05 CHG : Normalisation, fréquence A/A. © SIA

Compte tenu du peu d'espace disponible en zone 1 et de sa proximité avec les installations de la plateforme, cette dernière sera réservée dans toute la mesure du possible aux avions devant effectuer des VI depuis St Girons.

Pour tous les autres participants à ce rallye, le dégagement par le taxiway sud (bien évidemment sans manœuvre de freinage excessive) sera à privilégier quel que soit le QFU (QFU préférentiel 34). Les membres de la Commission VM présents sur le site vous aideront pour le parage qui se fera essentiellement de part et d'autre de la zone 2 en commençant par le sud. Un accès direct au point d'arrêt 34 est possible en extrémité sud de la zone de parage 2.

